

## Focus

# PRISE EN CHARGE DES MALADIES NEURODÉGÉNÉRATIVES

La maladie d'Alzheimer, la maladie de Parkinson et les maladies apparentées nécessitent une prise en charge par différent.e-s professionnel.le.s.

### CONSULTEZ LA BROCHURE



#### **Le Guide d'aide à l'orientation des malades et des familles**

Ce guide édité par l'Agence régionale de santé (ARS) d'Île-de-France vous donnera les informations nécessaires et des conseils pratiques pour vous aider à affronter la maladie d'Alzheimer.

Pour le consulter :

[www.iledefrance.ars.sante.fr](http://www.iledefrance.ars.sante.fr)

→ **Acteurs handicap & grand âge** → **Grand âge** → **Alzheimer et maladies dégénératives**  
→ **Publication**

## ALZHEIMER

### LES CONSULTATIONS MÉMOIRE

Si vous avez le sentiment d'être sujet à des troubles de la mémoire, n'hésitez pas à consulter votre médecin traitant. Celui-ci pourra vous orienter vers une consultation mémoire, qui permet d'évaluer ces troubles. Un bilan complet est réalisé afin de **poser un diagnostic** et de **proposer un traitement et un accompagnement personnalisés**. Un soutien psychologique, individuel ou en groupe, de la personne malade et de son aidant principal peut également être proposé.

### LES ÉQUIPES SPÉCIALISÉES

Les personnes au stade précoce de la maladie d'Alzheimer peuvent bénéficier, sur prescription de leur médecin, de séances de soins à domicile prises en charge par l'assurance maladie. Une équipe spécialisée Alzheimer, composée de professionnel.le-s diplômé.e-s, intervient au domicile de la personne afin de stimuler ses capacités et diminuer ses éventuels troubles du comportement. Consultez votre **médecin traitant**, ou la **Maison des aînés et des aidants** de votre arrondissement.

→ **Voir le carnet d'adresses page 73.**